

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Convention de mise à disposition de l'espace culturel départemental « 21 bis Mirabeau » situé à Aix-en-Provence au profit des associations Zinc et Seconde Nature à l'occasion d'une exposition temporaire de novembre 2020 à janvier 2021.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans un objectif de démocratisation culturelle, le Conseil départemental souhaite proposer une programmation artistique de qualité à un large public.

Le Département souhaite mettre les salles d'exposition de l'espace culturel « 21 bis Mirabeau » à Aix-en-Provence à la disposition d'artistes ou de structures culturelles. Le but est de proposer au public des expositions d'art temporaires, des visites commentées et des ateliers de médiations destinés aux adultes mais également aux scolaires.

A ce titre, le Département consent une mise à disposition de son espace culturel départemental dénommé « 21 bis Mirabeau » en vue de son utilisation en tant que galerie d'exposition par les associations Zinc et Seconde Nature durant une période allant du 6 novembre 2020 au 18 janvier 2021.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de cette mise à disposition consentie à titre gracieux par le Conseil départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

